



Réparation canalisation eau garage

Par **coco8753**, le **15/01/2010** à **11:34**

Bonjour, j'ai suis locataire dans une maison ancienne. la canalisation est vétuste c'est du zinc, en raison du gel la canalisation d'eau du garage (indépendant de la maison) a cassée. l'intervention d'un plombier est nécessaire . l'année dernier la meme chose est arriver mais cela touchait l'arrivée principale d'eau a la maison. j'ai appelé en urgence un plombier. le propriétaire a refusé d'assurer la facture alors que la vétusté est reconnu et que selon le bail la vétusté est a la charge du propriétaire. En plus, une ouverture sur la toit est anté diluvienne et créer une perte de chaleur importante constaté par un expert. des travaux sont demandés depuis 3ans, rien est fait. Entre les fuites d'eau et les charges de chauffage + les recommandés aux notaires la facture devient difficile pouvez vous me donner les arguments incontournables pour que le propriétaire assure ses devoirs. JE VOUS REMERCIE
CORDIALEMENT

Par **fifitoun**, le **15/01/2010** à **15:48**

tu peux te référer a l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989

Par **coco8753**, le **15/01/2010** à **16:43**

merci